

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		759 226,05	261 077,38	0,00	49 459,93	465 374,76	1 126 578,48	2 027,72	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	24 215,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	735 010,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	10 819,01	0,00	0,00	12 665,84	29 055,60	948,60	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	64 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	130 177,83	0,00	49 459,93	150 689,56	639 543,46	358,73	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	55 810,54	0,00	0,00	302 019,36	457 979,42	720,39	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 499 443,20	0,00	0,00	0,00	171 831,04	25 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 419 285,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	61 407,61	0,00	0,00	0,00	171 831,04	25 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	18 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		278 490,24	0,00	18 000,00	533 272,59		3 493 507,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		24 215,61
16	Emprunts et dettes assimilées	580,00	0,00	0,00	0,00		735 590,44
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 394,60	0,00	0,00	3 447,13		107 330,78
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		64 270,00
21	Immobilisations corporelles	183 236,10	0,00	18 000,00	529 825,46		1 701 291,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	44 279,54	0,00	0,00	0,00		860 809,25
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		10 173,00	0,00	0,00	6 710,71		2 713 157,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 419 285,59
13	Subventions d'investissement	9 543,00	0,00	0,00	6 385,31		274 166,96
16	Emprunts et dettes assimilées	630,00	0,00	0,00	0,00		630,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	325,40		325,40
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		18 750,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		229 235,53	2 878 619,06	0,00	200 278,93	1 194 949,03	1 522 139,98	575 817,08	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	716 675,17	0,00	15 601,02	290 058,75	500 177,83	46 696,54	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 768 214,41	0,00	183 591,91	854 074,78	783 611,17	10 750,54	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	393 729,48	0,00	1 086,00	50 815,50	238 350,98	518 370,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	152 137,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	233,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	76 864,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 530 360,99	92 976,44	0,00	7 327,18	96 025,29	400 003,59	40 332,06	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	31 474,04	0,00	7 327,18	11 502,19	11 899,75	68,84	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	40 683,40	0,00	0,00	59 114,50	312 327,81	1 930,00	0,00
73	Impôts et taxes	512 044,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 926 527,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 841 231,31	8 660,75	0,00	0,00	13 900,58	27 883,36	22 596,85	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 094,85	0,00	0,00	11 508,02	47 892,67	13 996,37	0,00
76	Produits financiers	714,40	1 600,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	159 000,00	1 463,26	0,00	0,00	0,00	0,00	1 740,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	90 843,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 525 537,55	400,00	347 735,39	457 786,04		8 932 498,59
011	Charges à caractère général	0,00	321 700,27	0,00	214 668,94	289 969,33		2 395 547,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 203 597,28	0,00	112 054,35	167 816,71		5 083 711,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	240,00	400,00	21 012,10	0,00		1 224 004,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		152 137,88
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		233,25
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		76 864,40
RECETTES		0,00	427 352,03	55,30	1 020,40	41 335,10		11 636 788,38
013	Atténuations de charges	0,00	42 592,66	0,00	237,60	3 908,09		109 010,35
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 363,75	55,30	782,80	28 853,34		447 110,90
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		512 044,56
731	Fiscalité locale	0,00	195 068,62	0,00	0,00	0,00		5 121 595,98
74	Dotations et participations	0,00	15 646,88	0,00	0,00	0,00		4 929 919,73
75	Autres produits de gestion courante	0,00	170 680,12	0,00	0,00	8 573,67		261 745,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 314,54
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		162 203,26
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 843,36

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 435 000,00	3 721 898,97	1 888 861,11	1 824 239,92
RECETTES	11 580 000,00	8 487 481,90	527 759,38	2 564 758,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 890 000,00	9 819 796,15	0,00	3 070 203,85
RECETTES	12 890 000,00	13 386 354,56	0,00	-496 354,56

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET CIMETIERE DE LONGUENESSE/ N°SIRET :				
SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	150 000,00	18 750,00	0,00	131 250,00
RECETTES	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	169 500,00	70 908,61	0,00	98 591,39
RECETTES	169 500,00	79 231,66	0,00	90 268,34

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 585 000,00	3 740 648,97	1 888 861,11	1 955 489,92
RECETTES	11 730 000,00	8 637 481,90	527 759,38	2 564 758,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 059 500,00	9 890 704,76	0,00	3 168 795,24
RECETTES	13 059 500,00	13 465 586,22	0,00	-406 086,22

(1) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 585 000,00	3 740 648,97	1 888 861,11	1 955 489,92
RECETTES	11 730 000,00	8 637 481,90	527 759,38	2 564 758,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 059 500,00	9 890 704,76	0,00	3 168 795,24
RECETTES	13 059 500,00	13 465 586,22	0,00	-406 086,22
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	20 644 500,00	13 631 353,73	1 888 861,11	5 124 285,16
TOTAL GENERAL DES RECETTES	24 789 500,00	22 103 068,12	527 759,38	2 158 672,50

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					11 626 200,00									
1641 Emprunts en euros (total)					11 626 200,00									
20090009	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROP	01/01/2009		25/07/2009	1 150 000,00	F		4,420	4,420	euros	A	P	N	A-1
20100178	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROP	21/12/2010		25/08/2011	1 500 000,00	F		3,690	3,690	euros	A	P	N	A-1
7679454	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROP	28/12/2009		25/03/2010	800 000,00	F		3,670	3,670	euros	A	P	N	A-1
7679524	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROP	28/12/2009		10/09/2010	1 000 000,00	F		3,670	3,670	euros	A	P	N	A-1
7847590	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROP	21/10/2010		21/12/2010	1 000 000,00	F		3,470	3,470	euros	A	P	N	A-1
8342156	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROP	27/12/2013		15/01/2014	150 000,00	F		3,750	3,750	euros	A	P	N	A-1
8365544	CAISSE EPARGNE NORD FRANCE EUROP	08/03/2014		25/05/2015	150 000,00	F		3,600	3,600	euros	A	P	N	A-1
99139802779	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRIC	30/11/2004		30/05/2005	1 000 000,00	F		2,268	2,268	euros	S	P	N	A-1
H0593306-9743561-560318E	CAISSE D EPARGNE HAUTS DE FRANCE	01/05/2022		25/12/2022	2 000 000,00	F		1,270	1,270	euros	T	P	N	A-1
MON214748/0220178/0001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	01/12/2003		01/12/2004	305 000,00	F		4,900	4,900	euros	A	P	N	A-1
MON214755/0220187	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	31/12/2003		01/01/2005	1 220 000,00	F		4,900	4,900	euros	A	P	N	A-1
MON237002EUR0246435	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	03/03/2006		01/04/2007	450 000,00	F		3,710	3,710	euros	A	P	N	A-1
MON254236EUR/0268857/001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	07/12/2007		01/03/2008	400 000,00	F		4,810	4,810	euros	A	C	N	A-1
MON528963EUR/0530142/001	BANQUE POSTALE	01/10/2019		01/10/2020	251 200,00	F		0,910	0,910	euros	A	P	N	A-1
MON529181EUR/0530377/001	BANQUE POSTALE	04/11/2019		01/12/2020	250 000,00	F		0,330	0,330	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

LONGUENESSE - VILLE DE LONGUENESSE - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 626 200,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 872 543,96					718 318,44	165 640,43	0,00	80 963,21
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 872 543,96					718 318,44	165 640,43	0,00	80 963,21
20090009	N	0,00	A-1	369 236,93	5,00	F		4,420	64 739,91	19 181,78	0,00	13 816,35
20100178	N	0,00	A-1	627 734,69	7,00	F		3,690	77 373,24	26 018,48	0,00	19 609,57
7679454	N	0,00	A-1	65 979,80	1,00	F		3,670	63 644,15	4 757,20	0,00	1 859,17
7679524	N	0,00	A-1	83 141,61	1,00	F		3,670	80 198,43	5 994,58	0,00	933,76
7847590	N	0,00	A-1	161 899,46	2,00	F		3,470	76 900,77	8 286,37	0,00	2 824,30
8342156	N	0,00	A-1	70 060,99	6,00	F		3,750	10 244,92	3 011,47	0,00	2 401,55
8365544	N	0,00	A-1	69 663,31	6,00	F		3,600	10 240,03	2 876,52	0,00	1 507,47
99139802779	N	0,00	A-1	344 328,78	6,00	F		4,430	48 994,29	17 116,13	0,00	588,73
H0593306-9743561-560318E	N	0,00	A-1	1 847 475,48	13,00	F		1,270	122 212,71	24 434,53	0,00	0,00
MON214748/0220178/0001	N	0,00	A-1	152 200,84	10,00	F		4,900	11 589,37	8 137,19	0,00	621,49
MON214755/0220187	N	0,00	A-1	655 160,80	11,00	F		4,900	44 192,09	34 744,24	0,00	32 014,93
MON237002EUR0246435	N	0,00	A-1	90 039,40	3,00	F		3,710	27 891,85	4 375,25	0,00	1 697,36
MON254236EUR/0268857/001	N	0,00	A-1	77 052,67	4,00	F		4,810	19 263,17	4 632,79	0,00	3 088,53
MON528963EUR/0530142/001	N	0,00	A-1	150 720,00	6,00	F		0,910	25 120,00	1 600,14	0,00	0,00
MON529181EUR/0530377/001	N	0,00	A-1	107 849,20	3,00	F		0,330	35 713,51	473,76	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

LONGUENESSE - VILLE DE LONGUENESSE - CFU - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 872 543,96					718 318,44	165 640,43	0,00	80 963,21

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 872 543,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		26/09/2022
	Catégories de biens amortis		
L	MATERIEL CULTUREL	10	18/12/1996
L	AUTRES	1	18/12/1996
L	VEHICULE	7	18/12/1996
L	MATERIEL TECHNIQUE	20	18/12/1996
L	RESEAUX	15	18/12/1996
L	MOBILIER	15	18/12/1996
L	MATERIEL DEFENSE INCENDIE	10	18/12/1996
L	MATERIEL SPORTIF	15	18/12/1996
L	MATERIEL SCOLAIRE	1	18/12/1996
L	MATERIEL ADMINISTRATIF	1	18/12/1996
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	18/12/1996
L	LOGICIELS	1	18/12/1996
L	BATIMENT	1	18/12/1996
L	TERRAINS	1	18/12/1996
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2	07/09/2015
L	FRAIS LIES A REALIS.DOC URBA ET NUMERISAT.CADASTRE	10	07/09/2015
L	FRAIS D ETUDES	5	07/09/2015
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	07/09/2015
L	FRAIS D INSERTION	5	07/09/2015
L	SUBV.EQUIPEMENT POUR BIENS MOBILIERS-MATER ETUDES	5	07/09/2015
L	SUBV.EQUIPEM.PR BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	07/09/2015
L	SUBV.EQUIP.PROJETS D INFRASTRUCT.D INTERET NATIONA	40	07/09/2015
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	07/09/2015
L	PLANTATIONS D ARBRES ET D ARBUSTRES	15	07/09/2015
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20	07/09/2015
L	EQUIPEMENTS DE CIMETIERE	10	07/09/2015
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	20	07/09/2015
L	INSTALL.GENERALES-AGENCEMENT-AMENAGEMENT DE CONSTR	15	07/09/2015
L	AUTRES CONSTRUCTIONS DONT BATIMENTS LEGERS - ABRIS	15	07/09/2015
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	07/09/2015
L	AUTRE MAT. ET OUTILL.D INCENDIE ET DEFENCE CIVILE	10	07/09/2015

LONGUENESSE - VILLE DE LONGUENESSE - CFU - 2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	10	07/09/2015
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5	07/09/2015
L	AUTRES INSTALLATIONS MATER.ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	07/09/2015
L	MATERIEL DE TRANSPORT	7	07/09/2015
L	MATER.DE BUREAU ET MATER.INFORMATIQUE	5	07/09/2015
L	MOBILIER	15	07/09/2015
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	07/09/2015
L	ATTRIBUTION COMPENSATION INVESTISSEMENT	30	07/09/2015
L	FRAIS D ETUDES DOCUMENTS D URBANISME	10	13/12/2021
L	FRAIS D ETUDES	5	13/12/2021
L	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	5	13/12/2021
L	FRAIS D INSERTION	5	13/12/2021
L	SUBVENTION D EQUIPEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	13/12/2021
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2	13/12/2021
L	IMMO INCORPORELLES MISE A DISPOSITION	5	13/12/2021
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	13/12/2021
L	PLANTATIONS D ARBRES ET D ARBUSTES	15	13/12/2021
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	13/12/2021
L	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	10	13/12/2021
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	20	13/12/2021
L	AUTRES BATIMENTS PRIVES	20	13/12/2021
L	INST GALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS BAT PUBLICS	15	13/12/2021
L	INST GALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS BAT PRIVES	15	13/12/2021
L	AUTRES CONSTRUCTIONS	15	13/12/2021
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	13/12/2021
L	MATERIEL ROULANT D INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	10	13/12/2021
L	AUTRE MAT ET OUTILL D INCENDI ET DE DEFENSE CIVILE	10	13/12/2021
L	MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	5	13/12/2021
L	MATERIEL ROULANT DE VOIRIE	10	13/12/2021
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5	13/12/2021
L	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHN	5	13/12/2021
L	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	7	13/12/2021
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	13/12/2021
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	13/12/2021
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	10	13/12/2021
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	10	13/12/2021
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	2	13/12/2021
L	CHEPTEL	10	13/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8	13/12/2021
L	ATTRIBUTION COMPENSATION INVESTISSEMENT	30	13/12/2021
L	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	5	13/12/2021
L	BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS IMMOBILIERS	15	26/09/2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		161 330,60	76 864,40	90 000,00	148 195,00
Provisions pour litiges		161 330,60	76 864,40	90 000,00	148 195,00
Provision pour risques et charges compte epargne temps	07/09/2015	67 830,60	12 164,40	0,00	79 995,00
Provision pour litiges et risques contentieux	29/06/2021	93 500,00	64 700,00	90 000,00	68 200,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		5 133,12	0,00	843,36	4 289,76
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		5 133,12	0,00	843,36	4 289,76
Provision pour créances douteuses	29/06/2021	5 133,12	0,00	843,36	4 289,76
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		166 463,72	76 864,40	90 843,36	152 484,76
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		166 463,72	76 864,40	90 843,36	152 484,76

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – EMPRUNTS GARANTIS	B7.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					13 091 492,60	8 038 231,20										154 112,79	547 965,46	
FLANDRE OPALE HABITAT	2023	P	REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS RESIDENCE LES BERCEAUX	CDC PRETS DIRECTS	412 000,00	412 000,00	25,00	A	F	3,600	F	0,000	A-1	euros	0,00	0,00		
FLANDRE OPALE HABITAT	2023	P	REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS COLLECTIFS RESIDENCE LES BERCEAUX	CDC PRETS DIRECTS	115 000,00	115 000,00	25,00	A	F	2,750	F	0,000	A-1	euros	0,00	0,00		
IMMOBILIERE NORD ARTOIS	2008	P	REHABILITATION 111 LOGTS LA VERTE ECUELLE	CDC PRETS DIRECTS	265 000,00	0,00	0,00	A	F	3,950	F	3,950	A-1	euros	288,58	19 901,94		
LOGIS 62	2000	P	21 LGTS LOCATIFS ZAC HDEV	CDC PRETS DIRECTS	1 196 724,79	149 088,96	2,00	A	F	5,510	F	5,510	A-1	euros	13 224,02	75 466,51		
LOGIS 62	2004	P	ACQUISITION LOGEMENT 45 RUE V.HUGO	CDC PRETS DIRECTS	64 128,00	46 946,76	31,00	A	F	2,950	F	4,700	A-1	euros	821,12	1 354,47		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGIS 62	2008	P	CONSTR.12 LGTS COLLECTIFS ALLEE ELISE BULTEL	CDC PRETS DIRECTS	227 473,00	138 365,55	25,00	A	F	3,300	F	3,800	A-1	euros	1 148,32	6 533,30		
LOGIS 62	2009	P	COLLECTIFS ALLEE E.BULTEL	CDC PRETS DIRECTS	297 370,00	198 923,96	35,00	A	F	3,800	F	3,800	A-1	euros	1 633,75	7 249,06		
LOGIS 62	2009	P	8 LOGMTS EHPAD PLACE DE L HOTEL DE VILLE	CDC PRETS DIRECTS	883 700,30	684 589,62	27,00	A	F	2,350	F	2,350	A-1	euros	11 149,91	18 952,38		
LOGIS 62	2009	P	8 LOGMTS EHPAD PLACE DE L HOTEL DE VILLE	CDC PRETS DIRECTS	182 056,70	154 338,69	37,00	A	F	2,350	F	2,350	A-1	euros	2 489,82	2 779,15		
LOGIS 62	2018	P	COMPACTAGE PRETS ANCIENS 885970 - 1008417	CDC PRETS DIRECTS	693 467,91	402 869,92	9,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1	euros	7 153,78	48 168,14		
LOGIS 62	2018	P	ACQUISITION ET AMELIORATION 1 LOGT 20 RUE A DE MUSSET	CDC PRETS DIRECTS	20 946,08	14 955,27	16,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1	euros	252,17	951,05		
LOGIS 62	2018	P	TRX AMELIORATION LOGT 45 RUE V.HUGO	CDC PRETS DIRECTS	5 306,92	4 439,95	26,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1	euros	73,58	158,99		
LOGIS 62	2018	P	RH-71 LGTS RENAN 3	CDC PRETS DIRECTS	393 030,00	276 296,63	9,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1	euros	4 947,13	27 671,04		
LOGIS 62	2018	P	RH-1 LGT RIETZ	CDC PRETS DIRECTS	142 598,00	103 147,26	9,00	A	F	1,350	F	1,350	A-1	euros	1 794,90	10 039,53		
NORD ARTOIS SAHLM	2019	P	ACQU TERRAIN 3 RUE CHATEAUBRIAND	CDC PRETS DIRECTS	43 019,88	39 280,89	36,00	A	F	1,650	F	1,650	A-1	euros	758,03	753,12		
NORD ARTOIS SAHLM	2019	P	CONST LOGEMENT 3 RUE CHATEAUBRIAND	CDC PRETS DIRECTS	63 871,35	53 761,15	21,00	A	F	1,650	F	1,650	A-1	Francs français	1 056,45	2 059,46		
PAS DE CALAIS HABITAT	2006	P	CONST.16 LGTS RUE BASTIE DOMAINE MELODIE	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 302 630,00	888 162,26	16,00	A	F	4,250	F	3,880	A-1	euros	34 460,70	39 887,57		
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	PRET LOCATIF AIDE INTEGRATION	CDC PRETS DIRECTS	145 890,00	110 287,49	29,00	A	F	2,050	F	2,050	A-1	euros	909,24	3 367,09		
PAS DE CALAIS HABITAT	2012	P	PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	CDC PRETS DIRECTS	2 235 465,00	1 754 183,23	29,00	A	F	2,850	F	2,850	A-1	euros	28 823,01	47 255,05		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PAS DE CALAIS HABITAT	2006	P	CONSTRUCTION LOGTS DOMAINE MELODIE	NATIXIS FACTOR	1 102 941,00	142 369,96	1,00	A	F		1,270	F		1,270	A-1	euros	1 808,10	70 735,81
PAS DE CALAIS HABITAT	2017	P	CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS RUE MARYSE BASTIE	ARKEA BANQUE	1 095 567,00	828 741,27	16,00	A	F		1,380	F		1,380	A-1	euros	12 071,55	46 008,51
PAS DE CALAIS HABITAT	2018	P	RH-140 LGTS	CDC PRETS DIRECTS	362 357,00	163 402,47	4,00	A	F		1,350	F		1,350	A-1	euros	3 516,93	35 438,92
PAS DE CALAIS HABITAT	2019	P	PRET AMELIORATION	CDC PRETS DIRECTS	92 989,31	44 502,77	4,00	A	C		1,300	C		1,050	A-1	euros	591,12	11 794,30
PAS DE CALAIS HABITAT	2019	P	PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	CDC PRETS DIRECTS	702 722,33	546 420,43	23,00	A	C		1,380	C		1,130	A-1	euros	9 292,74	29 010,45
PAS DE CALAIS HABITAT	2019	P	PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	CDC PRETS DIRECTS	915 345,38	711 751,16	23,00	A	C		1,380	C		1,130	A-1	euros	12 104,45	37 788,16
SA UES HABIT.LGT IMMO	2006	P	AMELIORAT.1 LOGEMENT 10 RUE FRERES CAMUS	CDC PRETS DIRECTS	65 300,00	50 998,96	33,00	A	F		3,250	F		3,250	A-1	euros	782,80	1 187,87
STE HLM PDEC ET NORD	1994	P	RACHAT LOGT RUE CAUDRON	CDC PRETS DIRECTS	64 592,65	3 406,59	1,00	A	F		5,800	F		5,800	A-1	euros	2 960,59	3 453,59
TOTAL GENERAL					13 091 492,60	8 038 231,20											154 112,79	547 965,46

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	13 287 255,87
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	966 619,10	
Personnes de droit privé	966 619,10	
Associations	731 619,10	
ACCUEIL DE L AUDOMAROIS	400,00	
ALL LA BAGARNETTE DANSES FOLKLOR	500,00	
AMIC.HARMONIE MUNIC.DE ST OMER	3 500,00	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	42 000,00	
AMICALE LAIQUE GYMNASTIQUE	5 000,00	
AMICALE LAIQUE SECTION PETANQUE	1 800,00	
AMICALE LAIQUE TENNIS DE TABLE	10 000,00	
AMICALE LAIQUE VOLLEY BALL	2 500,00	
AMIS CYCLOTOURISTES PAYS ST OMER	1 500,00	
ASC ECOLE VERLAINE - USEP	1 206,00	
ASS CTRE SOCIAL INTER GENERATION	250 000,00	
ASS CTRE SOCIAL INTER GENERATION - NOS QUARTIERS D ETE	6 000,00	
ASS CTRE SOCIAL INTER GENERATION - PREVENTION DELINQUANCE	10 000,00	
ASS NATIONALE VISITEURS PRISON	300,00	
ASS TIR SPORTIF	11 000,00	
ASS.DU LOTISSEMENT DELTA	1 000,00	
ASS.PARENTS ENF.INADAPTES ARROND	260,00	
ASSOC DECOUVERTE PECHE PROTECT	3 525,00	
ASSOC.EDUCATION PHYSIQUE GYM VOL	2 050,00	
ASSOC.HAND BALL MAILLEBOIS	28 000,00	
ASSOC.SPORTIVE HANDICAPES PHYSIQ	250,00	
ASSOC.USAGERS CANTINES ECOLEPUBL	21 908,00	
ASSOCIATION BETHLEHEM	400,00	
ASSOCIATION BIEN VIEILLIR	200,00	
ASSOCIATION CHEMIN DE FER TOURIS	400,00	
ASSOCIATION COEUR TOUJOURS	250,00	
ASSOCIATION CREARGILE 219	1 000,00	
ASSOCIATION D ACTION EDUCATIVE	100,00	
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG AUD	1 300,00	
ASSOCIATION GUILLAUME TELL	1 000,00	
ASSOCIATION LONGUENESSE JEUNES	1 500,00	
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	100,00	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BL.	1 250,00	
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE BL.PA	1 000,00	
ASSOCIATION USEP SAND	670,00	
ATELIER THEATRE FACE ET CIE	605,00	
AUDOMAROIS CAPOEIRA	675,00	
AUDOMAROSE	1 000,00	
BADMINTON LONGUENESSAIS	2 500,00	
BUDO JU JUTSU DE LONGUENESSE	1 400,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BUDO JU JUTSU DE LONGUENESSE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	559,20	
CERCLE D ECHECS DE LONGUENESSE	1 250,00	
CLUB DES JEUNES DE LONGUENESSE	3 000,00	
CLUB DU 3E AGE	1 700,00	
COMITE DE JUMELAGE	3 000,00	
COMITE DE SOLIDARITE	1 500,00	
COMITE DES FETES DE LONGUENESSE	120 000,00	
COOPERATIVE MATERN.BLERIOT	435,00	
COOPERATIVE PRIM.CENTRE	1 080,00	
COOPERATIVE PRIMAIRE BLUM	1 831,50	
COOPERATIVE PRIMAIRE BLUM - CLASSE DECOUVERTE	130,20	
COOPERATIVE PRIMAIRE PASTEUR	1 136,00	
COOPERATIVE PRIMAIRE SAND	2 302,00	
COOPERATIVE PRIMAIRE VERLAINE	1 216,00	
COOPERATIVE PRIMAIRE VERLAINE - CLASSE DECOUVERTE	967,20	
COOPERATIVE PRIMAIRE VERLAINE - CLASSE DECOUVERTE	1 302,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEG.LOC.	1 200,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEG.LOC. - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	1 000,00	
DELEGATION EDUC.NATIONAL UDDENDA	220,00	
ENTENTE COLOMBOPHILE	205,00	
ENTRAIDE ADDICT LA CROIX D OR	820,00	
FOYER COOPERATIF COLLEGE BL.PASC	800,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF LA MORINIE	800,00	
GROUPE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS - TREMBLEMENT DE TERRE	2 000,00	
TURQUIE ET SYRIE		
JSL FOOTBALL	55 000,00	
JSL FOOTBALL - AVANCE	15 000,00	
JUST A COWBOY ET COUNTRY DANCERS	500,00	
LA MARCHE PEPERE	900,00	
LA MARCHE PEPERE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	200,00	
LA MELODIE DES AVIATEURS	1 100,00	
LA PREVENTION ROUTIERE	150,00	
LES ZOOKS LOVERS	1 000,00	
LONGUENESSE BASKET CLUB	32 000,00	
LONGUENESSE BMX	10 000,00	
LONGUENESSE BMX - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	2 000,00	
LONGUENESSE FUTSAL CLUB	11 000,00	
LONGUENESSE MALAFOOT	6 000,00	
LONGUENESSE NATURE AVENTURE	3 000,00	
MEDAILLES DU TRAVAIL DE LONGUENE	1 600,00	
OCCE 62 ASS.DPTALE IME RENE CARB	1 240,00	
OCCE ECOLE BLUM - ASS SPORT - USEP	686,00	
OFFICE INTERCOMMUNAL DU COMMERCE ET DE L ARTISANAT - CHEQUES HAPPY	2 550,00	
KDO ACHAT VELOS		
OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	3 100,00	
PASSIONNEM.COUNTRY LINE DANCE 62	900,00	
SECOURS CATHOLIQUE DELEG PDC	200,00	
SOCIETE DE CHASSE DE LONGUENESSE	400,00	
SOCIETE DES COURSES DE ST OMER	5 000,00	
SPORTS ADAPTES AUDOMAROIS	500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
STADE LONGUENESSOIS	11 000,00	
STE NAT.ENTRAIDE MEDAILLES MILITAIRES	90,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	235 000,00	
M LE PRESIDENT CCAS LONGUENESSE	235 000,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B8.2

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B8.3

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B8.4

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B8.5

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,00	20,00	17,50	1,00	18,50
Adjoint Administratif	C	3,00	0,00	3,00	1,80	1,00	2,80
Adjoint Administratif Principal 1ere classe	C	7,00	1,00	8,00	7,30	0,00	7,30
Adjoint Administratif Principal 2eme classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal 1ere classe	B	2,00	0,00	2,00	1,60	0,00	1,60
Rédacteur Principal 2eme classe	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		60,00	22,00	82,00	69,19	5,55	74,74
Adjoint Technique	C	19,00	20,00	39,00	26,53	5,55	32,08
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	23,00	1,00	24,00	23,80	0,00	23,80
Adjoint Technique Principal 2eme classe	C	11,00	1,00	12,00	11,86	0,00	11,86
Agent de Maîtrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 1ere Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal 2eme classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM Principal 2eme Classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM principal 1ere classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	2,00	4,00	3,34	0,00	3,34
Adjoint du Patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Adjoint du Patrimoine Principal 2eme classe	C	0,00	1,00	1,00	0,85	0,00	0,85
Adjoint du patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	0,69	0,00	0,69
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	5,00	8,00	6,81	0,00	6,81
Adjoint d Animation	C	0,00	3,00	3,00	2,21	0,00	2,21

LONGUENESSE - VILLE DE LONGUENESSE - CFU - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint d Animation Principal 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d animation principal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d animation principal 2ème classe	C	0,00	2,00	2,00	1,60	0,00	1,60
Animateur Principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Brigadier Chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Chef de service de police municipale princ 2 class	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien de Police	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		89,00	30,00	119,00	101,64	6,55	108,19

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif	C	ADM	361	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	A JUSTIFIE PAR LES BESOINS DU SERVICE	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	A JUSTIFIE PAR LES BESOINS DU SERVICE	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	A JUSTIFIE PAR LES BESOINS DU SERVICE	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	A JUSTIFIE PAR LES BESOINS DU SERVICE	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint Technique	C	TECH	361	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				339,06		
APPRENTI	C	CULT	361	0,00	A	A
APPRENTI	C	ADM	361	0,00	A	A
Adjoint d Animation	C	ANIM	361	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint d animation	C	ANIM	361	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint d animation	C	ANIM	361	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint d animation	C	ANIM	361	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint du Patrimoine	C	CULT	361	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique	C	TECH	361	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Apprenti	C	TECH	361	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
Apprenti	C	TECH	361	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée

LONGUENESSE - VILLE DE LONGUENESSE - CFU - 2023

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprenti	C	TECH	361	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
Apprenti	C	TECH	361	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
Parcours Emploi Compétences	C	TECH	361	0,00	A PEC	CDD Contrat à durée déterminée
Parcours Emploi Compétences	C	TECH	361	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
Service Civique	C	CULT		113,02	A	CDD Contrat à durée déterminée
Service civique	C	S		113,02	A	CDD Contrat à durée déterminée
Service civique	C	S		113,02	A	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				339,06		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
-	Caisse d'Epargne du Pas-de-Calais	Banque Coopérative	SA	30 400,00
-	Copronord Habitat	Coopérative de production d'HLM	SA	915,00
-	ACED		Société anonyme d'économie mixte locale	20 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	ALL LA BAGARNETTE DANSES FOLKLORIQUES		ASSOCIATION LOI 1901	500,00
-	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL		ASSOCIATION LOI 1901	42 000,00
-	AMICALE TENNIS DE TABLE		ASSOCIATION LOI 1901	10 000,00
-	ATELIER THEATRE FACE ET CIE		ASSOCIATION LOI 1901	605,00
-	BUDO JU JUTSU DE LONGUENESSE		ASSOCIATION LOI 1901	1 400,00
-	CERCLE D ECHECS DE LONGUENESSE		ASSOCIATION LOI 1901	1 250,00
-	OCCE 62 ASS DPTALE IME RENE CARBONNEL		ASSOCIATION LOI 1901	1 240,00
-	ASS CTRE SOCIAL INTER GENERATION		ASSOCIATION LOI 1901	250 000,00
-	COMITE DES FETES DE LONGUENESSE		ASSOCIATION LOI 1901	120 000,00
-	COMITE DE JUMELAGE		ASSOCIATION LOI 1901	3 000,00
-	LONGUENESSE FUTSAL CLUB		ASSOCIATION LOI 1901	11 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B15.2

B15.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		780 000,00	I 765 867,72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		740 000,00	735 010,44
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	740 000,00	735 010,44
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		40 000,00	30 857,28
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	40 000,00	30 857,28

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	765 867,72	1 888 861,11	0,00	2 654 728,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 872 317,27	III 1 066 333,15
Ressources propres externes de l'année (a)		292 317,27	338 035,59
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	250 180,27	295 898,59
10226	Taxe d'aménagement (2)	23 387,00	23 387,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	18 750,00	18 750,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 580 000,00	728 297,56
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	10 000,00	6 439,22
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	10 000,00	9 597,91
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	8 000,00	4 359,07
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	10 000,00	7 464,82
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	20 000,00	15 067,42
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	4 000,00	302,32
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	30 000,00	26 696,49
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	5 000,00	2 132,10
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	25 000,00	21 844,56
281316	<i>Equipements de cimetière</i>	2 000,00	1 914,50
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	70 000,00	68 551,43
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	35 000,00	30 580,60
281351	<i>Bâtiments publics</i>	60 000,00	69 977,01
28152	<i>Installations de voirie</i>	75 000,00	73 273,85
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	0,00	15 307,83
281538	<i>Autres réseaux</i>	50 000,00	32 199,21

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281568	Autre matériel, outillage incendie	10 000,00	8 350,74
2815731	Matériel roulant	38 000,00	30 915,07
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	35 000,00	14 672,12
281578	Autre matériel technique	0,00	4 640,94
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	75 000,00	77 004,02
2816	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	3 000,00	403,01
28181	Installations générales, aménagt divers	5 000,00	1 744,28
281828	Autres matériels de transport	40 000,00	54 871,44
281831	Matériel informatique scolaire	40 000,00	29 342,09
281838	Autre matériel informatique	10 000,00	5 438,47
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00	11 116,35
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000,00	43 365,95
28188	Autres immo. corporelles	60 000,00	60 724,74
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	430 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 350 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 066 333,15	527 759,38	4 757 733,26	2 100 000,00	8 451 825,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 654 728,83
Ressources propres disponibles	IV 8 451 825,79
Solde	V = IV - II (5) 5 797 096,96

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

LONGUENESSE - VILLE DE LONGUENESSE - CFU - 2023

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	D1

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D2.1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D5

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D7

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	---

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D8

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D10

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D11.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	8 065,01
62876	A un GFP de rattachement	8 065,01
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés autres organismes	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		8 065,01
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		8 065,01

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.